

# BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

## MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

# LA POUPONNE

N° 103 SEPTEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2019 - (\*) EXTRAITS

Présents : Patrick MILLET, Christiane BOUCHARD, Sébastien CAILLET, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Céline GALLONE, Valérie GARÇON, Guylaine MEILLAN, Jean-Pierre MINAND, Céline TROPIBANI, et Claude VIARD.

Absents excusés : Gilbert GRANDJEAN (donne pouvoir à Hervé FONTAINE) et Philippe NOUVEAU (donne pouvoir à René DESSERRIERES)

Secrétaire de séance : Hélène DENOYER

### 1. Zone artisanale « le Crapier » : ENEDIS : extension du réseau de distribution d'électricité :

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis d'ENEDIS pour un montant de **7 274,16 € TTC** pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité dans la Zone d'Activité Economique du Crapier suite au dépôt d'un permis de construire d'un local commercial.

### 2. Banque Populaire Bourgogne Franche Comté : renégociation du prêt concernant la cantine :

Monsieur le maire informe l'assemblée que le prêt N° 07139050 concernant la construction de la cantine a été renégocié suite à une erreur de la banque survenue lors d'une précédente renégociation en 2016. Suite à cette erreur la banque a été contactée et nous avons renégocié ce prêt. Cela va permettre à la commune d'économiser environ 46 000 € sur les annuités restantes.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant au prêt N° 07139050 comme suit :

MONTANT	227 960,41 €
TAUX FIXE	1,80 %
DURÉE EN ANNÉES	13
PERIODICITE	Annuelle
ECHEANCE montant annuel	19 823,64 €
DATE DÉBLOCAGE	05/06/2020
DATE 1 <sup>ère</sup> ÉCHÉANCE	05/06/2021

### 3. Budget principal : virement de crédit :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit pour régler la part « capital » pour les échéances des prêts jusqu'à la fin de l'année sur le budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D- 1641 - emprunt en euros		8 000,00 €		
D - 2031 - frais d'étude	8 000,00 €			
Total Investissement	8 000,00 €	8 000,00 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

#### **4. Centre aquatique Ain Pulse : convention natation scolaire année 2019 - 2020**

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité de renouveler la convention de natation scolaire pour l'année 2019/2020 pour les élèves de CP, CE1 et CM2 de l'école publique de St-Sorlin pour 10 séances au prix de 195 € la séance.

#### **5. Lotissement St Saturnin de Cuchet : rétrocession du réseau d'éclairage public à la commune et approbation de la convention de servitude.**

Afin que le SIEA prenne le réseau d'éclairage public en charge, le maire doit prendre un pouvoir de police sur ce lotissement privé. Ceci nécessite la signature d'une convention avec le lotisseur précisant également que la voirie et les espaces verts resteront à la charge des propriétaires (conformément aux usages de la commune).

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la rétrocession du réseau d'éclairage public du lotissement St Saturnin de Cuchet dans le domaine public à titre gratuit et autorise le maire à signer la convention.

#### **6. Recensement de la population en 2020 :**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de recruter 3 agents recenseurs pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2020 et désigne un coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2020 chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

#### **7. Assurance communales : choix des assureurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :**

Le maire rappelle que c'est le choix des assureurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et que la commune a fait appel à un cabinet d'audit avant de passer le marché public.

Il précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29/07/2019 à 16 H 00 suite à la présentation du rapport d'analyse des offres par Mme COUTTET (audit).

Les économies réalisées seront de 3 000 € par an sur 4 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit les entreprises comme suit :

- Lot 1 - Dommages aux biens : SMACL - 2 894,54 € avec franchise de 500 €
- Lot 2 - Responsabilité civile générale : GROUPAMA pour 902,39 € sans franchise
- Lot 3 - protection juridique agents/élus : SMACL pour 395,56 €
- Lot 4 - Flotte & Auto-Mission : SMACL pour 1 673,03 €
- Lot 5 - Individuelle accidents : GROUPAMA pour 325 €
- Lot 6 - cyber risque : infructueux

#### **8. TRESOR PUBLIC d'Ambérieu en Bugey : motion contre la fermeture**

Monsieur le Maire indique que la DGFIP (direction générale des Finances publiques) a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Depuis quelques semaines, les Directeurs départementaux des Finances publiques présentent aux élus les nouvelles cartes d'implantations de leurs services. Deux trésoreries sur trois seront supprimées et remplacées par quelques Services de Gestion Comptable (SGC).

La carte du projet de la DGFIP pour 2022 au sein du département de l'Ain présente 10 postes comptables supprimés dont la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Seules les trésoreries de Montluel, Châtillon-sur-Chalaronne et Bourg-en-Bresse resteront opérationnelles.

Aussi, à travers cette motion, le Conseil municipal de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY émet à l'unanimité un avis défavorable au projet de fermeture de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey et sollicite le maintien de la structure ainsi que du personnel concerné afin de préserver un service public de proximité et de qualité.

#### **9. Cession de terrain à la SAS FINANCIERE ST SORLIN :**

Monsieur le Maire rappelle que la SAS Financière SAINT SORLIN a fait don à la commune d'une surface de 252 m<sup>2</sup> (en bordure du chemin de l'Areymond et Montée de La Fay).

En échange, une parcelle DP de 4 m<sup>2</sup> située place de la Halle à St Sorlin en Bugey sera cédée à titre gratuit à la SAS Financière Saint Sorlin. Cette parcelle restera ouverte au public.

Le Conseil municipal accepte par 11 voix POUR - 2 voix CONTRE et 1 ABSTENSION cette cession.

## **10. ACHAT TRACTEUR : choix du fournisseur**

La possibilité d'acheter un tracteur d'occasion s'avérant très difficile et l'intérêt financier sur 20 ans en comparaison de l'achat d'un tracteur neuf n'étant pas démontré, le maire présente les deux devis retenus à la suite de l'appel d'offre :

- ETS BONFILS VITI AGRI : tracteur neuf : 59 640 € - reprise ancien tracteur 6 500 € : solte à verser de 53 140 € TTC.
- AMBY SERVICES AGRI : tracteur neuf 58 440 € - reprise ancien tracteur 6 000 € : solte à verser de 52 440 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal par 10 voix POUR - 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION CHOISIT AMBY SERVICES AGRI.

## **11. SIEA : convention de transfert et de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) des communes et établissements publics du département de l'Ain**

Le SIEA ayant proposé aux communes du département de centraliser, collecter, valoriser et reverser le produit de la vente des CEE liés à des travaux d'économie d'énergie (bâtiments, éclairage...) le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et toutes les pièces concernant ce service (attestation sur l'honneur...).

## **12. EPF de l'Ain : devis démolition pour les maisons CHABANNE et JACQUET et durée du remboursement :**

Suite à l'acquisition des maisons CHABANNE et JACQUET le maire informe que la commune peut également confier les travaux de démolition à l'EPF qui en assurera le financement et le suivi complet.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'estimation financière de l'EPF de l'Ain pour les travaux de démolition des deux bâtiments au prix de 84 075,00 € HT. Il décide que le remboursement se fera sur une durée de dix années, et autorise le maire à signer la convention de portage avec l'EPF de l'Ain.

## **13. QUESTIONS DIVERSES :**

- BOULANGERIE : le maire informe que la commune ne pouvait pas entamer de recherches actives tant que la procédure de liquidation judiciaire n'était pas terminée. Néanmoins une première sollicitation lui avait été présentée mais n'a pas abouti par absence de moyen financier de l'intéressé. La procédure étant close depuis la vente aux enchères du matériel le 05 septembre 2019, plusieurs contacts sont actuellement établis avec d'éventuels repreneurs. L'ensemble du conseil municipal est mobilisé sur la réouverture de ce commerce essentiel à la vie du village.



### LA POSTE

La Poste a décidé que la commune serait divisée en 3 secteurs de distribution :

- Quartier du pont (Perrozan et le Moulin),
- Le Bourg,
- Le sud du village (les quartiers de la place de la halle, le bout de la grande rue, rue sous le Bourg, de Breuvant, de Vivier, de l'épiez, de la Gare, et route du Port).

Seule la distribution du 3<sup>ème</sup> secteur sera assurée par Roland, le facteur actuel.



### RECENSEMENT 2020

La mairie recrute 3 agents recenseurs pour la période du 16 janvier au 15 février 2020.

Vous pouvez déposer votre candidature et votre CV jusqu'au 20 octobre 2019.



### AGENDA

#### NOVEMBRE :

Lundi 11 : Cérémonie

Dimanche 24 : Repas des aînés CCAS



#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapoupponne01@gmail.com](mailto:lapoupponne01@gmail.com)



#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

**Vendredi de 16 H à 19 H**

**Tous les samedis de 10 H à 12 H**